

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-098 DU 03 AVRIL 2009

Chargeant **Monsieur Alassane SEÏDOU**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire de l'intérim de **Monsieur TAKPARA Issifou**, Ministre de la Santé pour compter du **17 au 25 février 2009**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU le Décret N°2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement.

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du **07 au 10 décembre 2008** **Monsieur Alassane SEÏDOU**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire, est chargé de l'intérim de **Monsieur TAKPARA Issifou**, Ministre de la Santé.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Fait à COTONOU, le 03 avril 2009



Dr Boni YAYI